

Le Devoir

Montréal 

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

Avis est donné que le conseil d'agglomération, à son assemblée du 24 mars 2016, a adopté le règlement suivant :

**RCG 16-028 Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de
financer les travaux des aménagements cyclables**

Ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 6 mai 2016. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Montréal, le 11 mai 2016

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon

Le Devoir